

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

DATE DE CONVOCATION : 23 septembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

En exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 15 - Pouvoirs : 2

PRESENTS: Yves ABIVEN, Pascale AUFFRET, Christophe BÈLE, Isabelle BOULIC, Tifenn COTTON, Anne GÉNARD, Pierre JESTIN, Claude LE BRETON, Christelle LE MENN, Françoise ROUDAUT, Alain SIMON, Ronan TIGRÉAT, Didier PERROT.

ABSENTS EXCUSES: Sophie LE GUENN ayant donné pouvoir à ALAIN SIMON; Claudine ACQUITTER ayant donné pouvoir à Claude LE BRETON.

SECRETAIRE DE SEANCE: Pascale AUFFRET

Délibération D22_36 - Modification de demande de subvention au Conseil Départemental - Volet 1-Pacte Finistère à hauteur de 60 000 €

Le maire rappelle :

Trois délibérations cadrent déjà ce projet de rénovation du bar Le Tennessy :

-N° 46/2021 en date du 16 décembre 2021 : approbation du projet et du premier plan prévisionnel de financement en fonction des éléments en possession à ce stade. Ce premier plan était également nécessaire afin de solliciter dans les temps la demande de subvention DETR. La DETR allouée est de 90 000 €.

- N° 22_19 en date du 25 mars 2022 : plan de financement ajusté et demande de subvention DSIL et Région Bretagne.

-N° 22_31 en date du 30 juin 2022 : plan de financement ajusté et demande de subvention Région Bretagne et CD29 consolidée.

Le montant de la subvention demandée à la Région Bretagne tient compte d'un taux de subvention à 25%. Or, c'est un taux de 20% maximum qui est désormais potentiellement accordé, ce qui correspond à 120 000 € maximum et non 140 000 €.

Par conséquent, il est proposé de solliciter 20 000 € de plus au Conseil départemental, dans le cadre du volet 1 du Pacte Départemental.

Le nouveau plan de financement exprimé en euros HT serait donc le suivant (modifications indiquées en rouge dans le texte):

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

DATE DE CONVOCATION : 23 septembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

En exercice : 15 - Présents : 13 - Votants : 15 - Pouvoirs : 2

PRESENTS: Yves ABIVEN, Pascale AUFFRET, Christophe BÈLE, Isabelle BOULIC, Tifenn COTTON, Anne GÉNARD, Pierre JESTIN, Claude LE BRETON, Christelle LE MENN, Françoise ROUDAUT, Alain SIMON, Ronan TIGRÉAT, Didier PERROT.

ABSENTS EXCUSES: Sophie LE GUENN ayant donné pouvoir à ALAIN SIMON; Claudine ACQUITTER ayant donné pouvoir à Claude LE BRETON.

SECRETAIRE DE SEANCE: Pascale AUFFRET

Délibération D22_36 - Modification de demande de subvention au Conseil Départemental - Volet 1-Pacte Finistère à hauteur de 60 000 €

Dépenses		Recettes		
Poste	Montant	Financier	Montant attendu	Montant attribué
Etudes	73 800	Etat - DETR 2022(364 000 éligibles)	90 000	90 000
Travaux - marché signé par la commune	486 200	Etat- DSIL 2022 (560 000 éligibles) taux max: 20%	120 000	En attente, dossier recevable
Travaux - reste à charge pour les travaux de curage réalisés et financés par l'EPF	40 000	CD29 2022 (600 000 éligibles V2 déposé et V1) Pacte Finistère 20 000 € en complément	130 000	70 000 (V2)
				60 000 (V1)
		Conseil Régional (600 000 éligibles)	140 000	En attente, dossier recevable
		Autofinancement	120 000	
Total	600 000	Total	600 000	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec une abstention de :

- valider le nouveau plan de financement en vigueur du projet tel que décrit ci-dessus
- consolider la demande de subvention de 110 000 € déjà effectuée auprès du CD29 avec un montant éligible de 600 000 € total en sollicitant 60 000 € sur le volet 1 du Pacte Finistère 2030.

-l'autoriser à signer tout document afférent aux décisions listées ci-dessus 2/2